

## **L'option romaine. Réponse à John Jay Hughes**

par Roger GREENACRE \*

Les amis anglicans du P. John Jay Hughes auront lu avec grand intérêt son article « Epistola ad Fratrem anglicanum » (*The Tablet*, 5 juin 1993). Nous avons envers lui une immense dette de gratitude pour sa courageuse prise de position sur la bulle de Léon XIII *Apostolicae curae* qui déclara les ordres anglicans « nuls et sans valeur » et pour la longue et patiente recherche menée dans les deux ouvrages qu'il a publiés sur la question<sup>1</sup> : *Absolutely Null and Utterly Void* (1968) et *Stewards of the Lord* (1970). Il est heureux qu'il n'ait pas eu à subir le sort de Pierre-François Le Courayer, chanoine régulier de Sainte Geneviève de Paris, à qui sa *Dissertation* sur la validité des Ordres anglicans publiée en 1721 valut la condamnation de son ouvrage et sa propre excommunication, qui fut suivie de sa fuite en Angleterre et de son enterrement dans les cloîtres de l'Abbaye de Westminster !<sup>2</sup>.

La difficulté qui consiste à devoir apparemment nier la validité de sa propre ordination, ce dont le P. Hughes traite dans sa lettre, n'a donc pas été soulevée par moi mais par un autre prêtre anglican. Mais je sais qu'il a lu mon « Epistola ad Romanos » parue dans *The Tablet*.<sup>3</sup> et je lui suis reconnaissant de la lettre personnelle pleine de sensibilité qu'il m'a adressée peu après. Certaines des remarques qu'il m'a faites sont reprises dans son « Epistola ad Fratrem anglicanum » et j'espère qu'il n'est pas trop tard pour revenir sur l'une d'entre elles.

Ce que je voudrais discuter est le raisonnement du Père Hughes qu'il exprime ainsi : « Si l'Église catholique romaine affirme qu'elle est, au sens plénier, le corps fondé par Jésus-Christ », alors « du moment que vous acceptez cette affirmation, vous devez passer à l'acte ». Il écrit que l'Église catholique romaine affirme être « l'unique vraie Église »

\* Article paru sous une forme plus brève dans *The Tablet*, 10 juillet 1993, sous le titre « The Roman Option ». Traduction M. Delmotte.

1. Cf. ci-dessus, p. 132, note 1

2. Cf. E. Préclin, *L'union des Églises gallicane et anglicane. Une tentative au temps de Louis XV. P.F. le Courayer (de 1681 à 1732) et Guillaume Wake*, Paris, Libr. universitaire J. Gombier 1928, 179 pages.

3. Traduction dans *Istina XXXVIII* (1993), pp. 117-133 sous le titre : « Lettre ouverte à quelques amis catholiques ».

mais que ce langage n'est plus utilisé aujourd'hui. « parce qu'il impliquerait que les autres Églises sont fausses. Cela nous ne l'avons jamais cru ».

Il se trouve aujourd'hui beaucoup de personnes — catholiques et anglicanes — pour tenir que le second Concile du Vatican n'a introduit aucun changement radical dans l'ecclésiologie catholique. Mais est-ce là une position tenable ? Dans deux encycliques, *Mystici corporis* et *Humani generis*, Pie XII avait déclaré que le Corps mystique du Christ, l'Église du Christ, et l'Église catholique romaine constituaient une seule et même réalité. Un des schémas préparatoires de Vatican II pouvait donc affirmer tout à fait logiquement en 1962 que « l'Église catholique est le Corps mystique du Christ... et elle seule a le droit d'être appelée une Église ». Comme on le sait très bien désormais, cette formulation a été rejetée par le Concile et remplacée par la formule célèbre de *Lumen gentium*, 1,8, selon laquelle l'unique Église du Christ subsiste dans (*subsistit in*) l'Église catholique, qui est gouvernée par le successeur de Pierre et par les évêques en communion avec lui.

Il ne m'appartient pas d'essayer de définir la signification précise de ce nouveau langage de « subsistance »<sup>4</sup> ; je voudrais seulement faire remarquer, comme le pape Paul VI l'a fait dans une allocution aux observateurs du Concile, que la doctrine de l'Église exprimée dans *Lumen gentium* doit être interprétée à la lumière du Décret sur l'œcuménisme. C'est en effet dans ce Décret que les Églises orientales sont reconnues comme des Églises au sens théologique — et non simplement conventionnel — du mot, et traitées comme telles. Il faut y ajouter la déclaration de *Lumen gentium* (III, 23) selon laquelle « les Églises particulières » (c'est-à-dire les diocèses) « sont constituées selon le modèle de l'Église universelle » et que « c'est en elles et à partir d'elles qu'existe la seule et unique Église catholique ».

Telle est la base de ce qui a été appelé la nouvelle compréhension doctrinale de l'Église *comme communion d'Églises*. A la lumière des changements réels opérés pour l'Église catholique dans la manière de se comprendre elle-même grâce aux décrets et aux constitutions de Vatican II, Paul VI fut en mesure de rendre public ce qui était déjà implicite lorsqu'il mit en œuvre le terme d'Églises-sœurs et qu'il l'appliqua aux Églises orientales.

Il semble clair alors que le dialogue de l'Église catholique avec les Églises orientales est basé sur une conception très différente de celle qui déterminait son attitude à leur égard avant le Concile. Le but du dialogue est la restauration de la pleine communion entre Églises sœurs, et si, dans l'interpellation adressée aux Églises orientales, celles-ci sont invitées à accorder une reconnaissance plus entière à la primauté romaine (de même que l'Église catholique, de son côté, aux Églises particulières et régionales), il est clairement indiqué que des solutions à court terme (l'admission à la pleine communion avec Rome soit

4. On peut se reporter pour cette question à la Conférence prononcée par le cardinal J. Willebrands à Atlanta, le 5 mai 1987. Trad. française dans *La Documentation catholique*, 3 janvier 1988, n° 1953, pp. 35-41. (N.d.l.R.)

individuellement soit en groupe) ne sont plus considérées comme le meilleur moyen d'atteindre ce but. Cela nous conduit à suggérer — et c'est là une vraie question — que le concept sous-jacent au langage de la « subsistance » ne serait plus celui de « l'unique vraie Église » mais plutôt celui d'une *communio d'Églises* qui, parce qu'elle trouve son centre d'unité dans le siège de Pierre, conserve le pouvoir d'agir et de parler pour toute l'Église et en son nom. Et même cette affirmation ne doit-elle pas être compensée par la distinction manifeste reprise par Paul VI entre les « Synodes généraux tenus en Occident » et les Conciles œcuméniques reconnus à la fois par l'Orient et par l'Occident ? Quel est par exemple le degré d'adhésion que Rome réclamera vraisemblablement des orthodoxes à l'égard des définitions, papales ou conciliaires, promulguées en Occident depuis la séparation entre l'Orient et l'Occident ?

Le problème pour les anglicans est que nous ne sommes pas — et ne sommes pas considérés — dans la même situation que les Églises orientales. Il est vrai qu'en une occasion mémorable (en 1970), Paul VI fit allusion à « l'Église anglicane » comme à « la sœur toujours aimée » de l'Église catholique romaine, mais l'espérance confiante qui inspira cette parole et qui avait auparavant inspiré à Paul VI de passer son propre anneau épiscopal au doigt de l'archevêque Michael Ramsey (un signe au moins, que *Apostolicae curae* n'était pas le dernier mot de Rome)<sup>5</sup> était destinée à être amèrement déçue. Mais du moins jusqu'à une époque récente, il était possible pour les anglicans de ne pas rejeter les affirmations doctrinales de l'Église catholique romaine et pourtant de demeurer fermement convaincus que la voie de progrès se trouvait dans un dialogue menant à la réconciliation des Églises (« à la restauration de la pleine communion de foi et de vie sacramentelle », comme Paul VI et l'archevêque Ramsey l'ont définie) plutôt qu'à des soumissions individuelles au Siège de Pierre.

Le point auquel j'arrive est le suivant. Dans notre pénible dilemme, les anglicans de mentalité catholique doivent aborder en priorité l'interpellation qui leur vient des affirmations romaines. Mais il nous faut aussi aborder la question d'examiner ce qui se passe dans l'Église d'Angleterre et ce qu'il advient de l'anglicanisme historique, et s'il reste quelque chose des perspectives naguère pleines d'espérance d'une réconciliation entre Rome et Cantorbéry. Ce n'est pas simplement que cette seconde question donne plus d'urgence à la première ; c'est aussi que l'appréciation des démarches concrètes que nous serons peut-être appelés à faire dépendra tout autant de notre réponse à la seconde question que de notre réponse à la première.

5. La visite à Rome de Mgr Ramsey, du 18 au 24 mars 1966, s'acheva par une célébration de prière avec le pape Paul VI à Saint-Paul hors les murs. Après la lecture d'une déclaration commune (cf. *Jalons pour l'unité, A.R.C.I.C. Rapport final*, Paris, éd. du Cerf, 1982, pp. 126-127), et la bénédiction donnée ensemble par le pape et l'archevêque, Paul VI passa son anneau épiscopal au doigt de l'archevêque de Cantorbéry. Mgr Ramsey dira plus tard : « J'ai senti intensément qu'il me donnait quelque chose de lui-même ». Cf. Owen Chadwick, *Michael Ramsey. A Life*, Oxford University Press, 1991, p. 322 (N.d.l.T.).